

MAIRIE DE MOULISMES
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 02 Juin 2021
COMPTE RENDU

Sous la présidence de Mme TABUTEAU Nathalie

Présents : Mme TABUTEAU Nathalie, Maire

Mme ROBUCHON Christelle, M. COUSIN Thierry, adjoints,

Mme BERTHELOT Marie-Laure, M. BOONMAN Cornélis, M. BOUIGEAU Patrick, Mme LECOYER Linda, M. MARTINEAU Jean-Philippe, Mme MARTINEAU-MELIN Valérie, Mme PEIGNELIN Marie-Claude et M. PLAISIER Samuel.

Votants : 11

Mme ROBUCHON a été désignée secrétaire de séance.

Mme le Maire fait l'approbation du procès-verbal du dernier conseil. Adopté à l'unanimité.

Mme le Maire fait état qu'une majorité de conseillers en exercice a sollicité le vote au scrutin secret.

1. SIMER : COLLECTE SUPPLEMENTAIRE DES ORDURES MENAGERES 2021
SITE DE L'AIRE DE REPOS

Comme chaque année, pour l'aire de repos, il nous est proposé un doublement des fréquences de collecte pendant la période estivale allant du 14 Juin au 17 Septembre 2021 afin de répondre à l'augmentation saisonnière de population. Cette collecte supplémentaire reste réservée, compte tenu des moyens matériels dont dispose le syndicat, aux centres bourgs et aux établissements touristiques. Elle sera effectuée le jeudi après-midi et donnera lieu à une majoration de la redevance : un forfait de 14,30 € T.T.C. pour la partie fixe (13.30 € en 2020, 12.80 € en 2019) et pour la partie proportionnelle, un supplément de 25% du coût semestriel (calculé en fonction du volume et de la dotation des bacs pour les professionnels). Pour information, le montant total des frais d'enlèvement des ordures ménagères du site pour 2020 s'est élevé à 2 257.30 €.

Compte tenu des éléments cités, après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité :

- Décident de renouveler le doublement des fréquences de collecte pendant la période estivale sur l'aire de repos du 14 juin au 17 septembre 2021.

2. DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET AIRE DE REPOS

Mme le Maire expose qu'il convient d'effectuer une décision modificative du budget Aire de repos.

Section Fonctionnement

Dépenses	Recettes
----------	----------

<i>Article (Chap.) – opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (Chap.) – opération</i>	<i>Montant</i>
2112 (041) : terrains de voirie	996.61	203 (041) : frais d'études, rech.	996.61
Total Dépenses	996.61	Total Recettes	996.61

Compte tenu des éléments présentés, après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité :

- Décident de valider la décision modificative selon les montants cités.

3. DEMANDE DE SUBVENTION ACTIV VOLET 3 AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Mme le Maire propose, dans le cadre d'une opération d'investissement de mobilier d'extérieur (Entreprise ADEQUAT) pour un montant de 14 718.31 € H.T., de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du programme ACTIV volet 3.

PLAN DE FINANCEMENT

Acquisition mobilier extérieur

Montant H.T. du matériel	14 718.31 €
TVA 20 %	2 943.66 €
Montant T.T.C. de l'opération	17 661.97 €

SUBVENTION ATTENDUE

DEPARTEMENT (Conseil Départ Volet 3) **11 774.65 €**

Montant de la subvention attendue (80 %) **11 774.65 €**

Participation Commune Autofinancement (20 %) .. **2 943.66 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- S'engage à réaliser cet investissement sur l'année 2021 et à l'inscrire au budget Aire de repos en section d'investissement.
- Autorise Mme le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la formule ACTIV volet3 pour l'opération susvisée.

4. APPROBATION D'ENGAGEMENT DU PROJET DE TRAVAUX SALLE DES FETES

Mme le Maire rappelle que la commune dispose d'une salle des fêtes et qu'elle souhaite engager sa rénovation afin d'offrir un confort d'usage aux utilisateurs et associations tout en proposant une meilleure maîtrise des dépenses énergétiques du bâtiment.

Par délibération en date du 20 Octobre 2020, elle a signé l'accord d'engagement avec l'Agence des

Territoires (AT86) pour les missions d'Assistance à Maître d'Ouvrage pour la rénovation de la salle des fêtes de Moulismes selon les missions suivantes :

- Rédaction du préprogramme de l'opération sur la base des éléments de l'étude de faisabilité déjà réalisé par la CCVG
- Préparation du plan de financement
- Préparation de la procédure
- Consultation et attribution de l'accord cadre et du 1^{er} marché subséquent (sélection des candidatures, sélection des offres, suivi de l'étude de diagnostic)
- Attribution du second marché subséquent (consultation de base de maîtrise d'œuvre)

Au regard des éléments du préprogramme de l'opération présentés en commission générale du 19 Mai, afin de concrétiser cet engagement, il vous est proposé de confirmer la demande d'accompagnement par l'AT86 et de formaliser la poursuite du projet.

Après en avoir délibéré et voté (POUR : 10 et ABSTENTION : 1), le Conseil Municipal :

- APPROUVE ledit projet, s'engage dans l'accord cadre présenté et autorise Mme le Maire à le signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.
- AUTORISE Mme le Maire à déposer les dossiers de subvention aux partenaires que sont l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine, le Département de la Vienne, la Caisse des Dépôts, la Communauté de Commune Vienne et Gartempe afin de bénéficier de leur soutien technique et financier ou de veiller au dépôt des dossiers de subvention par les maîtrises d'ouvrage des opérations,
- AUTORISE Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE LOCATION D'UN TERRAIN COMMUNAL

Mme le Maire fait état que la commune est propriétaire de terrains communaux qu'elle met à disposition de certains particuliers. Dans un souci de régularisation et d'équité, Mme le Maire propose de réaliser des conventions de location lorsque celles-ci s'imposent dans le cadre d'une occupation du domaine public.

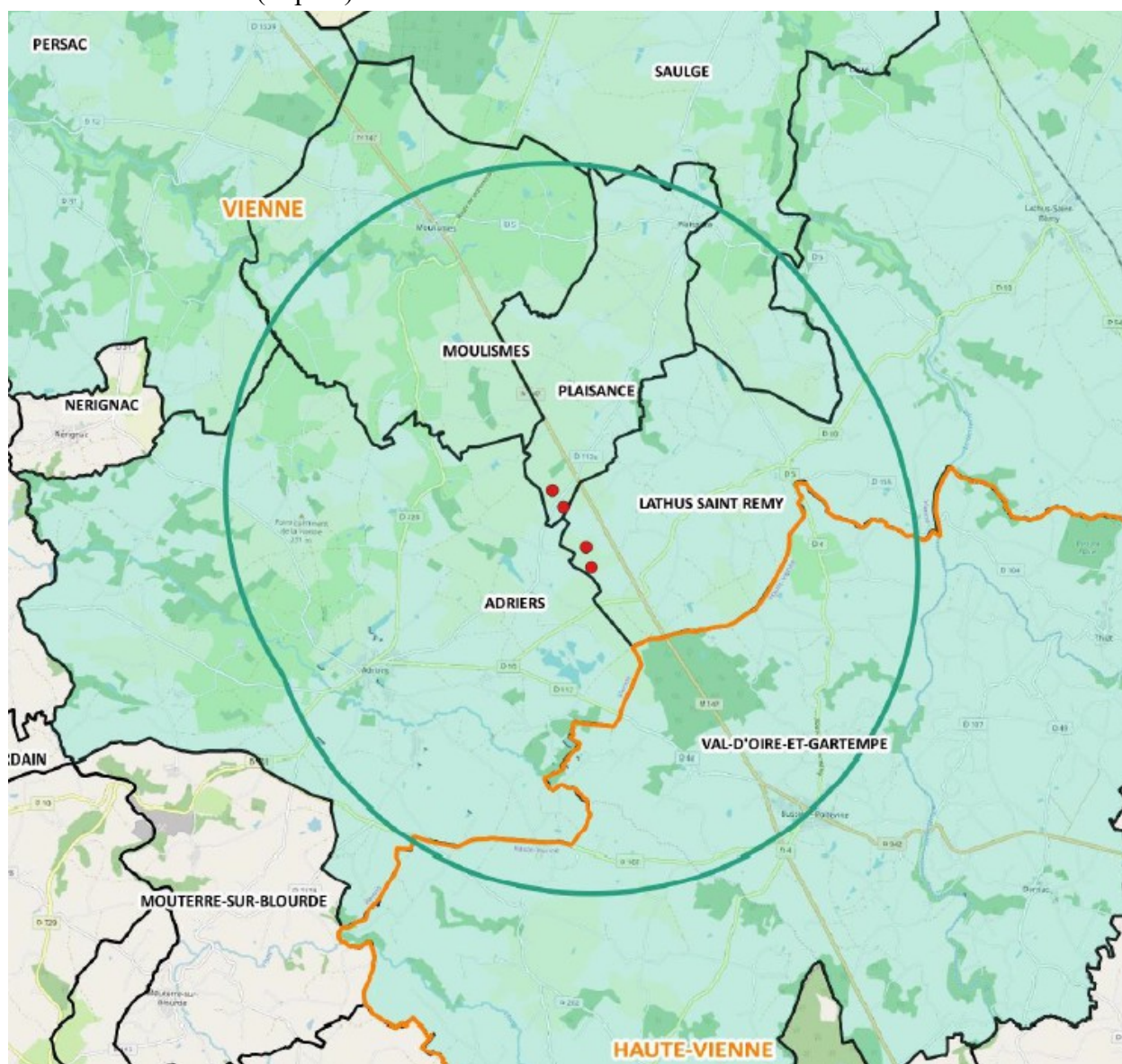
Considérant que la parcelle communale cadastrée E34 sise route nationale 147 est actuellement occupée par un particulier, Mme le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal pour l'autoriser à signer une convention de location de terrain communale, d'une durée d'un an. La mise à disposition de ce terrain sera consentie moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 120 € qui sera due à compter de l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré et voté (POUR : 9, CONTRE : 1 et ABSTENTION : 1), le Conseil Municipal :

- AUTORISE Mme le Maire à signer la convention de location du terrain communal cadastré E34 et tout document s'y référant

6. AVIS SUR PROJET EOLIEN DES BRUYERES, COMMUNES DE LATHUS ST REMY ET PLAISANCE

Par arrêté en date du 15 Avril 2021, Mme la Préfète de la Vienne a soumis à enquête publique du 19 Mai 2021 au 21 Juin 2021 inclus le projet d'exploitation d'un parc éolien de 4 générateurs d'une hauteur maximale de 200 m en bout de pale et d'une puissance entre 3 et 3,9 MW, et d'un poste de livraison. Le projet serait situé en bordure sud de la N147 avec 2 éoliennes sur Plaisance et 2 sur LATHUS ST REMY (cf plan).



La Commune de MOULISMES est impactée par le projet dans le rayon de 6 kilomètres et, à ce titre, doit formuler un avis sur le projet dans le délai maximal de quinze jours après l'enquête publique.

A partir de ces éléments et au vu du dossier, l'assemblée est invitée à formuler un avis sur le projet.

Débats des membres...

Le conseil municipal, après délibération et vote (POUR : 6, CONTRE : 2 et ABSTENTIONS : 3) :

Vu l'arrêté d'enquête publique de Mme La Préfète en date du 15 avril 2021.

Vu les pièces du dossier transmises,

Donne un avis favorable au projet de parc éolien de la Bruyère sur les Communes de LATHUS ST REMY ET PLAISANCE.

7 - QUESTIONS DIVERSES

✓ **Informations**

- Par arrêté Départementale, la section de voie D729 entre MOULISMES et MONTMORILLON est désormais limitée à 90 km/h et non 80 km/h auparavant.
- La commémoration à la Stèle de SAULGE se tiendra le Dimanche 13 Juin à 11h, dans le respect des gestes barrières.
- Les élections Départementales et Régionales se tiendront en salle du Conseil de la Mairie les 20 et 27 Juin de 8H à 18H sous un protocole sanitaire strict.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 19h30.

A MOULISMES, le 03 Juin 2021
Le Maire,
Nathalie TABUTEAU